

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00420

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE SAINT-ETIENNE POUR L'ACQUISITION PAR CARTES ACCREDITIVES DE CARBURANTS PRIS A LA POMPE ET DE PRESTATIONS ANNEXES - ELECTION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131
Nombre de présents : 79
Nombre de pouvoirs : 22
Nombre de voix : 101

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160713-D20160042010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Michèle BISACCIA, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Joelle RICARD, Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS,
M. Daniel TORGUES, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE SAINT-ETIENNE POUR L'ACQUISITION PAR CARTES ACCREDITIVES DE CARBURANTS PRIS A LA POMPE ET DE PRESTATIONS ANNEXES - ELECTION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le présent groupement est constitué pour l'organisation commune d'une consultation visant à retenir des fournisseurs pour l'acquisition par cartes accréditives de carburants pris à la pompe et de prestations annexes pour la Ville de Saint-Etienne et la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

La Ville de Saint-Etienne a la responsabilité de coordonner le groupement, chargée à ce titre, en vertu de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, d'organiser l'ensemble des opérations des procédures de consultation faisant l'objet du groupement.

Une commission d'appel d'offres ad hoc doit être créée pour ce groupement. Les membres de cette commission seront désignés conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et, à cette fin, une délibération du Conseil de Communauté doit procéder à leur élection. Chaque membre du groupement doit élire un représentant titulaire et un représentant suppléant. Cette élection doit se faire parmi les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres ayant voix délibérative.

Ainsi, il est demandé aux élus composant le Conseil de Communauté de bien vouloir élire le représentant titulaire et le représentant suppléant de Saint-Etienne Métropole, parmi les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté Urbaine, pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres ad hoc du groupement de commandes.

La présidence de la Commission d'Appel d'Offres du groupement sera assurée par le représentant de la Ville de Saint-Etienne, coordonnateur du groupement.

La convention constitutive de groupement de commandes avec la Ville de Saint-Etienne a été approuvée par décision de Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Monsieur le Président présente les candidatures proposées.

Il s'agit de Monsieur Michel MAISONNETTE et Monsieur Henri BOUTHEON.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats.

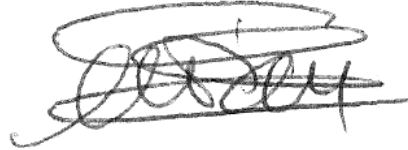
Il constate l'absence d'autre candidature.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, désigne :

- Monsieur Michel MAISONNETTE comme représentant titulaire et Monsieur Henri BOUTHEON comme représentant suppléant de la Commission d'appel d'offres de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes constitué avec la Ville de Saint-Etienne pour l'accord-cadre objet de la convention.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the name.

Gaël PERDRIAU